



Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 14 novembre 2022

Délibération N° 32

Objet : Engagement des réflexions – transfert – rue du Clos Courtel à Rennes

Exposé des motifs :

La CCI Ille et Vilaine et le Groupe Rennes School of Business ont engagé des réflexions visant à réorganiser la localisation de leurs activités respectives.

Dans ce schéma, Rennes School of Business se développe sur le site de l'avenue de la Préfecture, aujourd'hui occupé par la CCI Ille et Vilaine, cette dernière transférant son siège rue du Clos Courtel à Rennes.

Pour rappel, la CCI Ille et Vilaine est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 11 rue du Clos Courtel à Rennes (section cadastrale KL74).

Jusque fin 2021, la CCI Ille et Vilaine y logeait une pépinière d'entreprises. Ce bâtiment est aujourd'hui vacant.

Un protocole d'accord conclu entre Rennes School of Business et la CCI Ille et Vilaine est venu confirmer ces orientations.

Ce protocole prévoit le transfert du siège social de la CCI Ille et Vilaine rue du Clos Courtel au plus tard en 2027.

Dans cet objectif, la CCI Ille et Vilaine doit engager l'ensemble des études visant à la déconstruction du site du Courtel et sa reconstruction.

Proposition :

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à engager les démarches et études visant au transfert du siège social de la CCI Ille et Vilaine actuellement situé avenue de la Préfecture à Rennes vers la rue du Clos Courtel à Rennes.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 octobre 2022.

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 17 octobre 2022.

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq